



JEUNESSE

COVID-19 : assouplissement des règles pour l'accueil des enfants

À la suite des dernières annonces du Gouvernement, un assouplissement du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, transmis par l'Éducation Nationale jeudi 18 juin, sera appliqué à partir du 22 juin.

Publié le 19 juin 2020

En effet, l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et les données scientifiques concernant l'impact et la transmission de la COVID-19 chez les enfants de moins de 15 ans sont rassurantes et permettent d'envisager une nouvelle étape vers un retour à la normale dans les écoles et les accueils collectifs. Les assouplissements, notamment en matière de distanciation physique, permettent désormais d'accueillir tous les élèves dans les écoles dès lundi 22 juin et jusqu'au 3 juillet prochain.

La restauration scolaire :

Les restaurants scolaires peuvent désormais accueillir tous les enfants (inscription via le portail Famille) dans le respect du nouveau protocole sanitaire. Les élèves sont regroupés par classe pendant la pause méridienne, aux récréations et à la cantine. Les arrivées et départs des enfants se font de manière progressive (entrée / sortie par classe).

Les accueils périscolaires (APS) :

Les APS ouvrent leurs portes à davantage d'enfants dès 7H15 (ou 7h30 pour Saillé). Les inscriptions doivent s'effectuer par mail ou par téléphone auprès de la Maison de la Famille (possibilité d'inscrire l'enfant pour 1 seule semaine ou pour les 2 semaines restantes).

Le Multi accueil Les Castellous et Bébé d'Éole :

Les crèches (0-3 ans) sont également concernées par ces nouvelles mesures et reçoivent dès lundi des groupes plus importants.

Les accueils de loisirs cet été :

Leur organisation cet été devrait connaître un fonctionnement quasi-normal. Plus des deux tiers des places seront disponibles aux Jaquîmômes (3 à 6 ans) et Chevaliers gambettes (6 à 11 ans). Rendez-vous sur le portail Famille pour inscrire votre enfant. Les plus grands aussi profiteront d'un été actif. L'Accueil 10-14 et le Spot 15-25 proposeront un large programme d'activités à la demi-journée ou à la journée complète. Le port du masque sera obligatoire à partir de 10 ans. [En savoir +](#)

Ces différentes structures adapteront les activités et animations de façon à respecter la distanciation physique entre les enfants et les professionnels dans les espaces clos (création de petits groupes, respect des mesures d'hygiène préconisées, port du masque par le personnel si nécessaire, etc.).

À savoir, les mesures sanitaires et les consignes organisationnelles entraînent une réduction des jauges d'accueil et contraignent la municipalité à ouvrir les inscriptions en priorité aux familles guérandaises.

Comme cela avait déjà été annoncé, les dispositifs Découv'Sports et Mini-camps ne pourront pas se tenir cet été raison de la complexité d'application des mesures en vigueur. Cependant, des sorties en groupe restreint et des nuitées seront probablement envisagées en fonction de l'évolution de la situation.

Pour plus de renseignements :

Maison de la Famille

22 faubourg Saint-Michel

44 350 Guérande

02 40 15 10 50

accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h